

free



Madame Pascale GILLET-GUYADER
Mairie de Baud
Place Mathurin-Martin
56150 Baud

Paris, le 10/11/2023

Objet : Remise Dossier Information Mairie
Réf(s) : 56010_005_01

Madame la Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet d'implantation d'une station d'antennes relais Free Mobile situé au lieu-dit « Kerbrat », 56150 BAUD.

Ce Dossier d'Information Mairie annule et remplace le précédent qui vous a été envoyé le 9/11/2022.

En effet, pour des raisons de servitudes imposées par les autorités militaires, nous avons réduit la hauteur du pylône et donc la hauteur d'emplacement des antennes.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Thierry CAUBERE
Responsable des Relations avec Les Collectivités Territoriales



2533150283,00000160212

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



2533150283,00000160312

free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 56010_005_01
ADRESSE DU SITE : KERBRAT
COMMUNE : 56150 BAUD
DATE : 10/11/2023

free

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	7
5. Plan de situation à l'échelle	8
6. Plan de cadastre	9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	10
8. Déclaration ANFR	13
9. Plans du projet	14
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	18
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	18
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	19
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	20



2533150283J00001604.12

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
0°	4G 700 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	33	30.85	4°
90°	4G 700 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	33	30.85	4°
270°	4G 700 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	44,97m	98,97m	38,30m	92,30m	39,65m	93,65m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir



3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Novembre 2023
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Décembre 2023
Début des travaux (prévisionnel)	Mars 2024
Mise en service (prévisionnel)	Mai 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

KERBRAT
56150 BAUD

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 197451
Y = 2333789

WGS 84

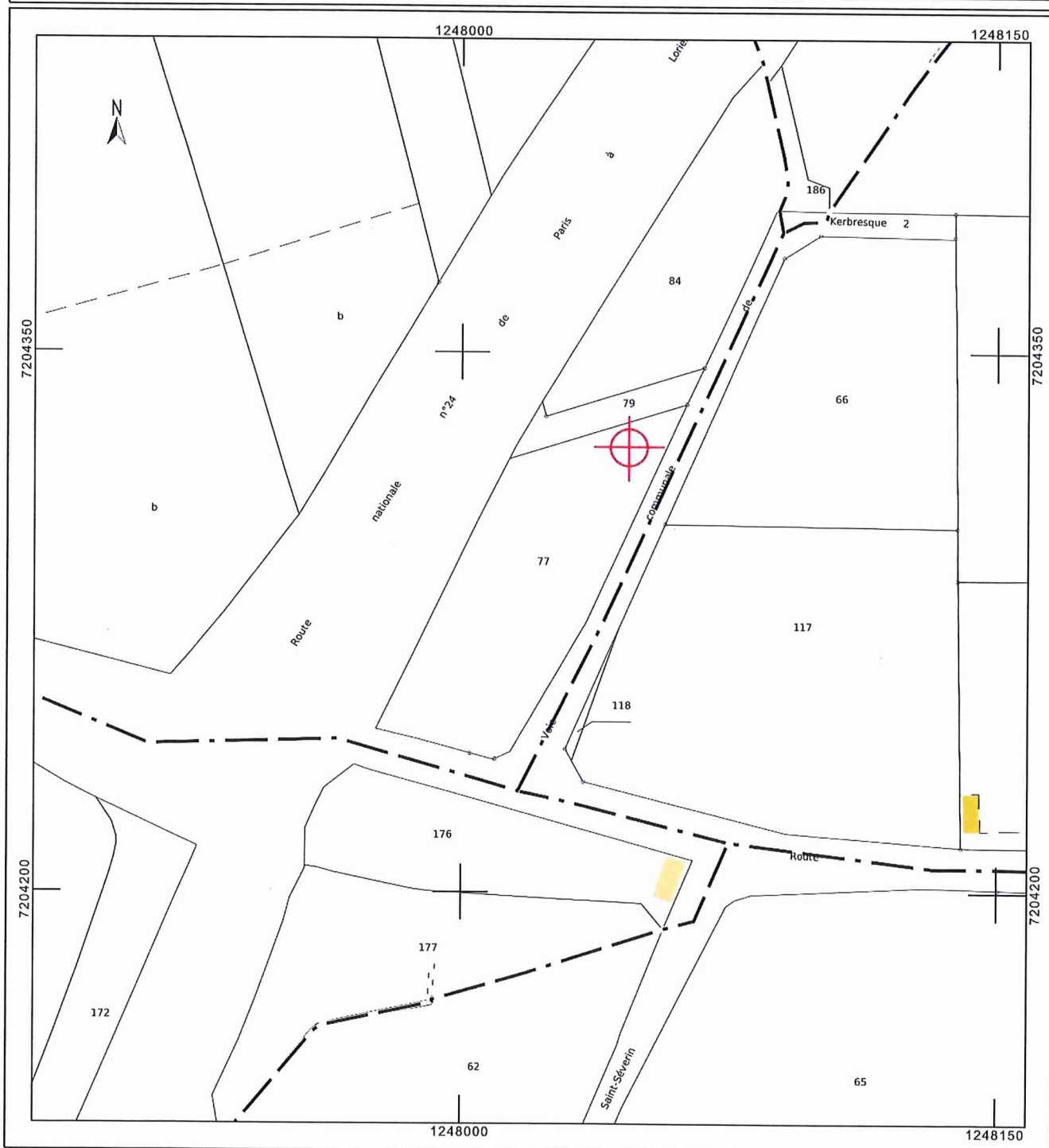
Longitude : -3.049071
Latitude : 47.879268



2533150283J0000160612

6. Plan de cadastre

Département : MORBIHAN Commune : BAUD	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : VANNES Pôle de topographie et de gestion cadastrale 3 Allée du Général LE TROADEC 56020 56020 VANNES Cédex tél. 02 97 01 50 66 -fax ptgc.morbihan@dgif.finances.gouv.fr
Section : ZV Feuille : 000 ZV 01 Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1500 Date d'édition : 26/09/2022 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

☒ oui

☐ non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

☐ oui

☒ non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☒ oui

☐ non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

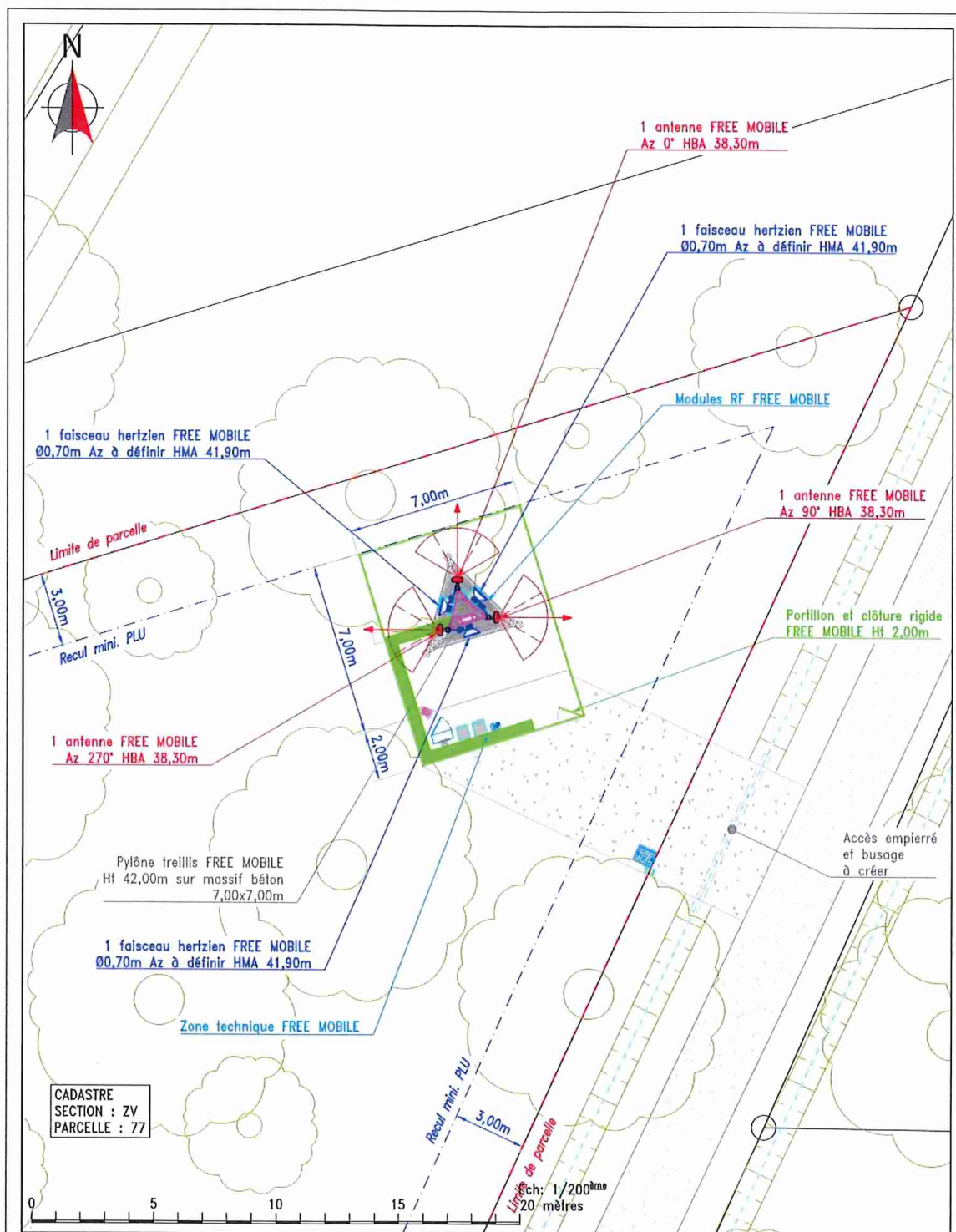
☐ oui

☒ non



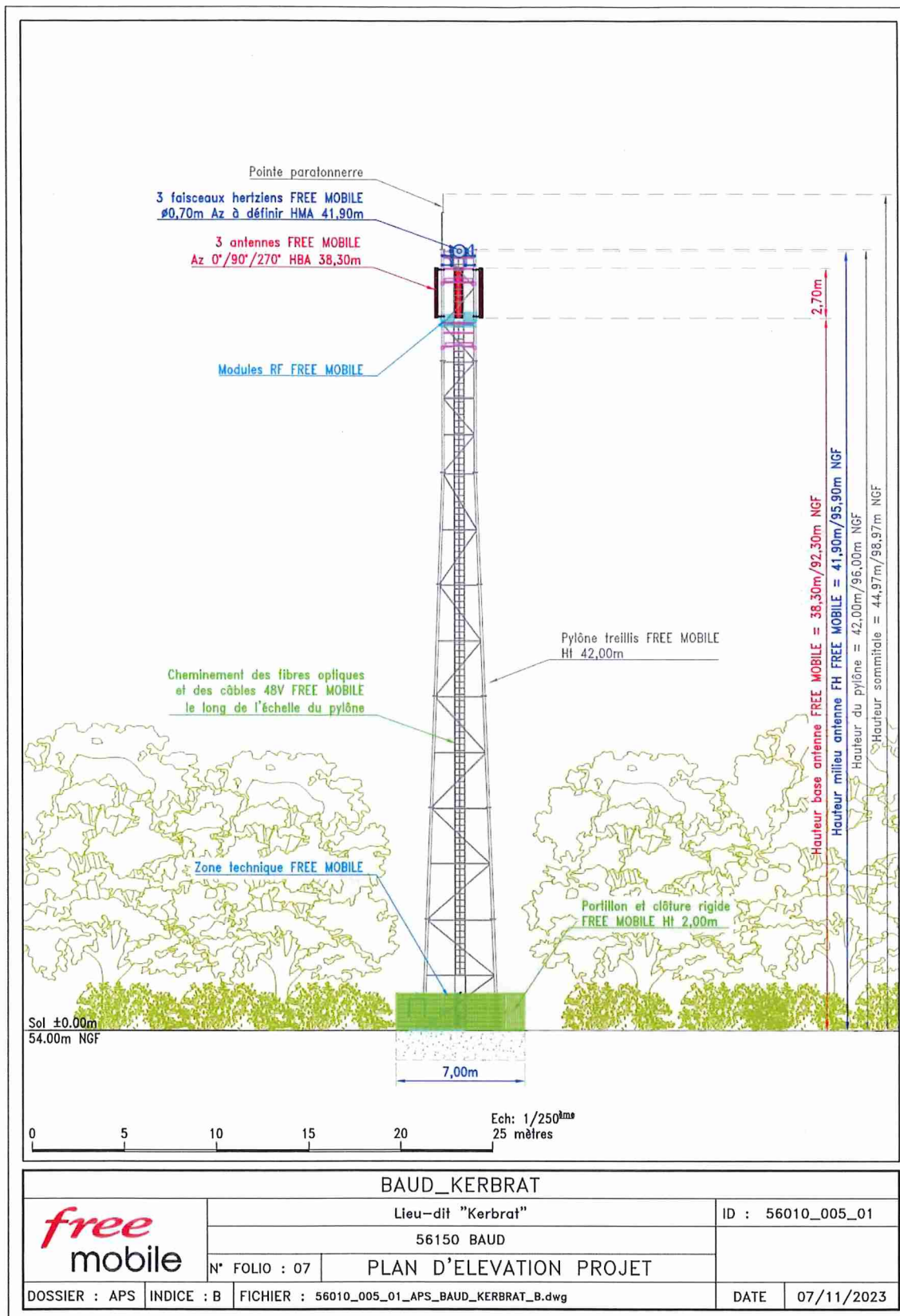
2533150283J0000160912

Plan de masse projeté



BAUD_KERBRAT				
	Lieu-dit "Kerbrat"			ID : 56010_005_01
	56150 BAUD			
	N° FOLIO : 05	PLAN D'IMPLANTATION PROJET		
DOSSIER : APS	INDICE : B	FICHIER : 56010_005_01_APS_BAUD_KERBRAT_B.dwg		DATE : 07/11/2023

Plan d'élévation projeté



Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrequences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *« cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population »*

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale



2533150283J00001 00000 1E00629764093



Mairie de Baud
Place Mathurin-Martin
56150 BAUD



2533150283J0000160112